



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 30555

Texte de la question

M. François Loos interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les réformes qu'elle entend mener concernant les établissements et services publics sociaux. En effet, les personnes en difficulté sociale, les personnes handicapées ou les personnes âgées nécessitent des soins que la collectivité, sous une forme ou sous une autre, prend partiellement à sa charge. Les personnels intervenant dans ces tâches ont les statuts et les compétences les plus variés ; les institutions qui doivent assurer le suivi pendant de longues années de certaines de ces personnes vivent une réalité administrative et budgétaire complexe. C'est pourquoi il lui demande si un projet de loi de réforme de la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales sera prochainement mis en discussion. Si tel était le cas, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle compte prendre pour donner suite aux différentes promesses faites en réponse à des questions parlementaires, notamment sur la volonté de planification et d'évaluation sur la négociation entre les établissements et les ministères.

Texte de la réponse

La loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales a permis aux acteurs publics et privés de développer des prises en charge adaptées aux besoins des personnes handicapées, âgées ou en difficultés sociales. Les grands principes qui ont inspiré cette législation et qui fondent l'identité du secteur social et médico-social demeurent aujourd'hui pertinents. Toutefois, l'évolution des besoins de la population et des réponses qui leur sont apportées rendent nécessaires une adaptation du cadre juridique actuel. Tel est le sens des travaux préparatoires à la révision de la loi sociale du 30 juin 1975 qui ont fait l'objet de réflexions largement concentrées sur le plan technique. Le Gouvernement souhaite s'appuyer sur cette importante contribution afin de proposer au Parlement une réforme globale en 2000.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30555

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3062

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5419